



CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

1 – 3, Rue du Départ
75014 PARIS
Tel : 33 (0)1 40 60 45 66
Fax : 33 (0)1 40 60 64 19
Mail : contact@conceptaudit.fr

VENTE-UNIQUE.COM
Société Anonyme

Siège Social
9, rue Jacquard
93310 LE PRE SAINT GERVAIS

RCS BOBIGNY B 484 922 778

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 septembre 2020

VENTE-UNIQUE.COM
Société Anonyme

Siège Social
9, rue Jacquard
93310 LE PRE SAINT GERVAIS

RCS BOBIGNY B 484 922 778

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée générale de la société Vente-Unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-40 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de prestations de services conclu avec Distri Service au 1er octobre 2016

- Contractant : SARL Distri Service
- Administrateurs concernés : Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON
- Nature et Objet : Un contrat de prestation de services a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} octobre 2016 entre la Société Distri Service et Vente-Unique.com. Aux termes de ce contrat, Distri Service s'est engagée à fournir à Vente-Unique.com l'assistance nécessaire dans la gestion de l'entrepôt sis à Amblainville incluant la mise à disposition d'une plateforme logistique, la réalisation de toutes les prestations afférentes ainsi que la négociation, l'achat et l'organisation des prestations de transport, pour une durée de 6 années, à compter du 1^{er} octobre 2016.
- Avenant n°1 : Un avenant au contrat de prestation de services conclu entre la société Distri Service et Vente-Unique.com et détaillé au paragraphe « *Conventions non autorisées préalablement* » a été conclu, autorisé par le conseil d'administration en date du 12 septembre 2017 aux termes duquel :
- Distri Service s'engage irrévocablement, sur simple demande de Vente-Unique.com, à lui céder, la propriété d'actifs immobilisés dont la valeur brute s'élève à 559.563 euros, pour un prix total symbolique de 1 euro ; Vente-Unique.com pouvant faire usage de cette faculté à tout moment pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date du complet amortissement desdits actifs,

- Distri Services refacture mensuellement à Vente-Unique.com, à leur coût de revient :
 - Les frais de location de l'entrepôt d'Amblainville sur la base de l'espace réellement occupé par Vente-Unique.com ;
 - Les coûts liés aux services de logistiques externalisés par Distri Service ; et
 - Les charges générales de structure (électricité, téléphonie...),
- Vente-Unique.com verse à Distri Service un dépôt de garantie correspondant à l'occupation d'une partie des locaux du site d'Amblainville. Ce dépôt de garantie sera intégralement remboursé à Vente-Unique.com à compter du jour où le contrat de prestations de services conclu avec Distri Service cessera de produire ses effets.
- La durée du contrat initialement fixée à 6 ans a été portée à 11 ans et ce, à compter du 1er octobre 2016. A l'expiration du contrat, celui-ci se poursuivra par tacite reconduction, sauf faculté, pour chacune des Parties, d'y mettre un terme en respectant un préavis de dix-huit (18) mois.

Modalités : Le montant hors taxes des prestations comptabilisées en charges au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020 s'est élevé à 14.063.520 euros.

Le montant du dépôt de garantie s'établit à 1.103.436 euros.

Motivation de l'intérêt : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas la motivation justifiant l'intérêt de la convention pour la société, prévue à l'article L.225-38 du code de commerce.

2. Cautions et garanties consenties par Cafom SA

Contractant : Cafom SA

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON

Nature, Objet et Modalités : La Société Cafom SA s'est portée caution en faveur de votre Société auprès de Groupama Assurances comme indiqué ci-dessous :

Bénéficiaire	Nature de la convention	Montant de l'engagement au 30 septembre 2020
Groupama Assurance	Caution dans le cadre de la procédure d'enlèvement	78 400 €
	Total	78 400 €

3. Convention de trésorerie

Contractant : Cafom SA

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON

Nature et Objet : Une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre la Société Cafom SA et Vente-Unique.com, qui a pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie du Groupe Cafom. Les intérêts du compte bancaire centralisateur ouvert au nom de la Société Cafom SA sont facturés à la Société Vente-Unique.com en fonction des lignes de crédit utilisées. Les intérêts des avances de trésorerie consenties entre la Société Cafom SA et Vente-Unique.com sont calculés sur la base du taux Euribor majoré de 2 points.

Modalités : Le montant hors taxes des intérêts facturés par Cafom SA à Vente-Unique.com au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020 s'est élevé à 33 379 Euros.

4. Conventions de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale.

Contractant : Cafom SA

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON

Nature et Objet : Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé en date du 1er avril 2009, la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA s'engage à réaliser pour l'ensemble de ses filiales des prestations de conseils et d'assistance dans les domaines suivants :

- Contrôle de gestion,
- Ressources humaines,
- Assistance commerciale,
- Juridique et fiscal,
- Prestations de direction générale,
- Publicité,
- Informatique,
- Assurance.

Modalités : Le montant hors taxes facturé par Cafom SA à Vente-Unique.com au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020 s'est élevé à 72.000 €uros.

5. Convention de sous location :

Contractant : SARL IMMOPRES.

Administrateur concerné : Monsieur Hervé GIAOUI

Nature et Objet : Votre Société a conclu le 1er janvier 2011, avec la SARL IMMOPRES un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux sis 9/11 rue André Jacquard au PRE SAINT GERVAIS (93315), d'une superficie de 929 m² auxquels s'ajoutent 8 emplacements de parking constituant le siège social de Vente-Unique.com

La durée du bail est de 9 ans.

Modalités : Le montant hors taxes des loyers et charges locatives comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020 s'est élevé à 325.521 €uros.

Le dépôt de garantie s'établit à 147.270 €uros.

Tels sont, Messieurs les actionnaires, les éléments que nous devons vous communiquer.

Paris, le 8 mars 2021
Le Commissaire aux comptes

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES
Laurence LE BOUCHER